

ACCEPTATION DES DONS

1. On trouvera à l'annexe 1 les dons non assortis de conditions et reçus par le Centre au cours de l'année ayant pris fin le 31 décembre 2015, pour un montant total de 458 489,95€. Le Directeur a accepté ces dons en vertu de la résolution GC/4/R3 et leur montant a été versé au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié, conformément à la résolution GC/23/R6.
2. Le legs de Mme Benmoussa comprend un appartement à Lyon, une voiture, des espèces, des dépôts bancaires et d'autres objets de valeur. L'appartement et les objets de valeur ont été vendus par des experts du marché et la voiture a été vendue à un membre du personnel du CIRC à l'issue d'un processus d'appel d'offres, conformément à une pratique courante au CIRC.

Annexe 1

**Dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur
au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2015**

Date d'écriture comptable		Montant en €
13.01.2015	M. Jacques Prost, Saint Pierre de Chandieu	400,00
13.01.2015	M. John Jermyn, Theneuille	60,00
09.02.2015	M. Roger Assier, Oullins	200,95
10.03.2015	M. Jacques Renaud, La Mulatière	56,00
21.04.2015	Mme Augusta Syord, Ayse	25,00
07.07.2015	Mme Régine Ibanez, Montchanin	80,00
24.07.2015	M. Jean-Michel Marin, Magnieu	440,00
30.12.2015	M. Jacques Prost, Saint Pierre de Chandieu	300,00
31.12.2015	Mme Geneviève Benmoussa, Lyon (legs)	456 928,00
	Total en €	<u>458 489,95</u>